



Sainte-Rose, le 21 SEP. 2017

LE SÉNATEUR-MAIRE DE LA COMMUNE DE
SAINTE-ROSE

A

Monsieur le Préfet de la Réunion
PRÉFECTURE
Place du Barachois
97405 SAINT-DENIS CEDEX

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mr H. ROBERT
Tél. : 02 62 47 20 22

N° 116 /
OBJET : Révision partielle du PPRi sur le site de l'Anse des Cascades
VRÉF. :
N/RÉF. :
P.-J. :

Monsieur le Préfet,

La Ville de Sainte-Rose et l'Office National des Forêts ont signé le 18 janvier 2017 une convention inscrivant un partenariat dans la gestion du «Cœur de site de l'Anse des Cascades».

Le travail en commun avec la direction opérationnelle et celle des projets de l'ONF a déjà connu une première phase de réalisation de travaux effectuée en 2013-2014 pour un montant de 2 593 941,90 €.

Dans le cadre de la seconde phase d'investissement prévue au travers de notre accord avec l'ONF, «la renaturation du site» aujourd'hui occupé par un commerce obsolète (1969) dévolu à la restauration, est programmée. Cette activité devant être mise hors d'eau sur un foncier communal à l'arrière et en retrait de l'espace littoral remarquable.

A cette fin, je sollicite votre bienveillante attention afin de procéder à l'examen de ma présente demande de révision partielle du PPRi existant sur la zone, compte tenu du résultat du relevé topographique récemment effectué par la ville sur son foncier.

Je me tiens à la disposition de vos services pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet**, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Sénateur-Maire,

Michel VERGOZ

